Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-2026_06_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_34
CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Annexe : tableau des effectifs

Rapport de Tifenn Le Guyader, adjointe en charge des finances, personnel communal, commande publique,

Un agent de la médiathèque a demandé à changer de filière.
Cet agent avait été recruté en tant qu'animateur numérique et appartenait à la filière animation.
Ses fonctions ont depuis évolué en partie vers un poste d'agent de médiathèque qui relève de la filière culturelle.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-2026_06_34-DE

C’est pourquoi il est proposé de créer un poste d’adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (catégorie C).
L’agent sera nommé en détachement et l’ancien poste sera supprimé au terme du détachement.

Un agent avait été promu sur le grade de technicien par détachement de 6 mois. Ce détachement étant arrivé à terme, il convient de supprimer son poste initial d’agent de maitrise principal.
C’est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer un poste d’agent de maitrise principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE d’actualiser le tableau des effectifs annexé à la présente délibération en prenant en compte les éléments détaillés ci-dessus.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL